

Les aides pour payer les frais d'obsèques

Dans un moment aussi douloureux que le décès d'un proche, une aide financière est souvent précieuse pour faire face aux frais d'obsèques.

Les frais d'obsèques ne peuvent pas toujours être « pris » sur l'actif successoral. De nombreux organismes sont susceptibles d'intervenir : l'Assurance maladie, la caisse de retraite, une mutuelle, une compagnie d'assurance...

FRAIS PRÉLEVÉS SUR LA SUCCESSION

Les frais d'obsèques sont, en général, prélevés sur l'actif successoral du défunt. Il est donc possible de demander à la banque, dans laquelle la personne décédée disposait d'un compte, de prendre en charge les frais d'obsèques dans la limite de 5 000 €. Si l'actif successoral est insuffisant pour les régler, la famille du défunt est tenue au paiement, qu'elle ait accepté ou renoncé à la succession. Cette obligation pèse uniquement sur les descendants et les ascendants du défunt. Ils doivent régler les frais en fonction de leurs ressources et sous la réserve que la dépense ne soit pas excessive comme l'élévation d'un monument funéraire.

Vis-à-vis de l'entreprise de pompes funèbres, c'est celui qui a signé le bon de commande qui doit payer, à charge pour lui de se retourner ensuite contre les autres personnes tenues au règlement.

L'ASSURANCE MALADIE

Lorsque le défunt était, durant les trois mois précédant son décès, soit salarié, soit indemnisé par Pôle Emploi, soit titulaire d'une pension d'invalidité, d'une rente accident du travail correspondant à une incapacité permanente d'au moins 66,66 %, ses proches peuvent bénéficier d'un capital décès forfaitaire de 3 415 € de l'Assurance maladie. Ce montant est versé en priorité aux personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective, permanente et totale du défunt. Celles-ci bénéficient d'un délai d'un mois à compter de la date du décès pour faire valoir leur droit de priorité.

LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE

La pension d'un retraité qui décède lui est due jusqu'à la fin du mois par la caisse de retraite du régime général. Le remboursement de la caisse de retraite (CNAV) se base sur le montant de la retraite. Ainsi, toute personne s'étant acquittée des frais d'obsèques d'un retraité du régime général peut en obtenir le remboursement, même si elle n'a pas la qualité d'héritier, sans dépasser 2 286,74 €. Par exemple, Josette vient de déboursier 4 500 € pour les obsèques de son compagnon Guy et que la pension de retraite restant à payer au défunt s'élève à 1 200 €, Josette pourra donc obtenir 1 200 € de la Caisse de retraite.

L'ASSURANCE OBSÈQUES

De nombreux contrats sont proposés par les compagnies d'assurance, mutuelles et sociétés de pompes funèbres. **Le contrat en capital** sert à payer le coût des obsèques, les proches étant chargés d'organiser les funérailles. **Le contrat en prestation** comprend le financement et l'organisation des obsèques.

De votre vivant, vous pouvez donc organiser vos





© Kzenon

Avant de souscrire un contrat d'assurance obsèques, vérifiez les couvertures dont vous disposez peut-être déjà, via l'employeur, vos cartes de crédit ou d'autres contrats.

obsèques religieuses ou civiles, et choisir votre type de sépulture. Cette solution épargnera des démarches et des soucis financiers à vos proches, et vous permet d'être certain que vos volontés seront respectées. En contrepartie, vous devez pouvoir financer votre choix et payer, soit une prime unique, soit des primes viagères mensuelles dont le montant varie selon votre âge. Cette solution a le mérite de l'efficacité, le capital pouvant être versé à l'entreprise de pompes funèbres en 48 heures.

Les points à vérifier. Une garantie obsèques peut être comprise dans certains de vos autres contrats. Il en est ainsi du contrat de prévoyance groupe de votre employeur. Certaines prestations peuvent également être incluses dans des cartes de crédit haut de gamme comme le rapatriement du corps. Une vérification s'impose donc avant de signer un contrat d'obsèques, afin d'éviter les doublons.

Après avoir comparé les prix et prestations, il est conseillé de vérifier quelles sont les prestations incluses et celles non couvertes, celles-ci

devant apparaître clairement dans le contrat. Vous devez également vous assurer que le contrat couvre bien intégralement les prestations obsèques choisies quelle que soit l'évolution du prix des prestations funéraires. De cette façon, vous serez assuré qu'aucun supplément ne sera demandé à vos proches. ♦

THIERRY DESCHANELS

1 500 € à déduire de ses impôts

Sur le plan fiscal, les frais funéraires ne peuvent être déduits de l'actif successoral que dans la limite de 1 500 €, un seuil inchangé depuis plusieurs années.

La personne qui a payé des frais funéraires (dans le cadre de l'obligation légale existant pour les descendants et ascendants quand il n'y a pas d'actif successoral) peut déduire les frais payés de son impôt sur le revenu, au même titre qu'une pension alimentaire. Elle doit conserver la facture qui peut lui être demandée par le fisc.